

Fiche d'information: Enherbement d'hiver dans le vignoble

Les avantages de l'enherbement d'hiver:

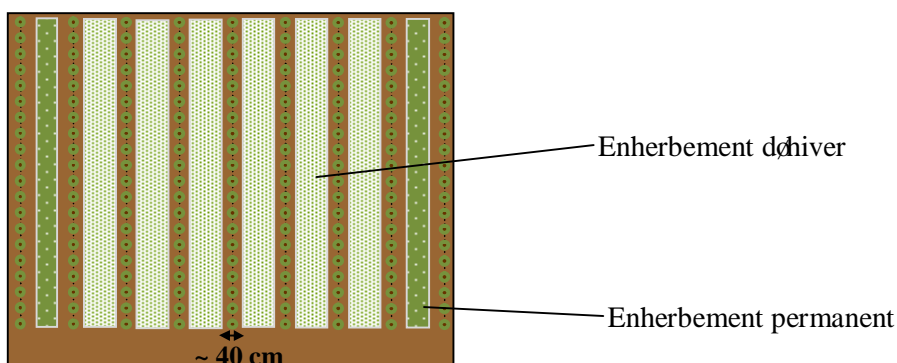
pas de concurrence hydrique avec les vignes en été
protection contre l'érosion
évite le lessivage d'éléments nutritifs
amélioration rapide de la structure du sol
favorise la formation d'humus
mobilise l'azote et d'autres éléments nutritifs au printemps
après le roulage, protection contre l'évaporation au moyen
d'une couche de litière

Uniquement des plantes annuelles sont utilisées pour l'enherbement d'hiver. Après le roulage ou le gyrobroyage au printemps/été, ces plantes ne croîtront ou ne bourgeonneront plus. Elles limitent la croissance des mauvaises herbes et d'une flore spontanée, et elles améliorent la teneur des sols en éléments nutritifs et en humus. Grâce à l'élimination/roulage précoce, l'enherbement d'hiver n'engendre pas de concurrence hydrique.

Mise en œuvre d'un enherbement d'hiver :

Le semis doit avoir lieu à la fin de l'été, peu de semaines avant ou, au plus tard, directement après les vendanges.

1. Aérer l'enherbement existant avec un scarificateur ou une fraise.
2. Dans la mesure du possible, épandre le semis sur l'ensemble de l'interligne. Maintenir environ 20 cm d'écart par rapport aux vignes.
3. Le semis doit être incorporé dans le sol à une profondeur de 2-3 cm et, dans la mesure du possible, être réappuyé avec un rouleau.



Entretien de l'enherbement d'hiver :

Lors du débourement, l'enherbement est traité au rouleau (Rolojack, Rolofaca). Si l'enherbement reprend sa croissance dans les semaines qui suivent, il faudra alors effectuer un second roulage au début de l'été.

Si le roulage est impossible, il faudra « coucher » l'enherbement dans une ligne sur deux lors du débourement. Au moment de la floraison, l'enherbement d'hiver doit être gyrobroyé dans les lignes non couchées.

L'enherbement d'hiver ne remplace pas l'enherbement permanent requis par les directives Delinat dans chaque 3^e, 7^e ou 20^e ligne. L'enherbement d'hiver ne doit pas être épandu dans ces lignes à enherbement permanent. Créer un enherbement permanent dans un pourcentage aussi élevé que possible du vignoble demeure en effet l'objectif à atteindre.

L'ensemencement de l'enherbement d'hiver doit être recommencé chaque année.

Suggestion de mélanges de semences

Quantité par ha		60 kg
		Poids respectif
<i>Vicia villosa</i>	Vesce d'hiver	18 %
<i>Pisum sativum</i>	Pois d'hiver	28 %
<i>Raphanus sativus oleiformis</i>	Radis oléifère	2 %
<i>Brassica napa</i>	Navet d'hiver	2 %
<i>Secale cereale</i>	Seigle d'hiver	50 %

Des semis d'enherbement pour vignobles peuvent être commandés aux adresses suivantes :

Italie : chez Rolf Kaufmann (kaufmann@delinat-institut.org)

Allemagne : chez Camena (www.camena.de)

Espagne : chez Intersemillas (www.intersemillas.es)

France : chez AB2F (fritsch.michel@ab2f.fr)

Suisse : à l'Institut Delinat (info@delinat-institut.org)